

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 avril 2025 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse

Josée Marquis

Mme les conseillères

Cynthia Marceau-D'Astous
Johanne Thibault
Marie-France Bérubé
Mélanie Castonguay

EST ABSENT

M. le conseiller

Raphaël Helgersen-Gendron

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière

Madame Jessica Bouchard

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2025-34

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Demandes de prix pour le nivelage;
7. Demande d'aide financière expérience voisins solidaires;
8. Frais de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la mise à jour du plan d'intervention;
9. Non – reconduction du financement du programme Réno-Région – appui à la FQM;
10. Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie – autorisation signature addenda;
11. SRSI – adoption du rapport annuel d'activités 2024;

12. Vérification du système de mesure des eaux usées;
13. Mandat aux conseillers Raphaël Helgerson-Gendron et Marie-France Bérubé pour l'implantation d'un défibrillateur externe automatisé;
14. Varia;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-35

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2025

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2025-36

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-six milles cent trente-trois et trente et une cents (86 133.31\$) et les salaires payés au montant de dix-neuf milles cinq cent quarante-sept et cinquante-sept cents (19 547.57\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent cinq milles six cent quatre-vingts et quatre-vingt-huit cents (105 680.88\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2025-37

DEMANDES DE PRIX POUR LE NIVELAGE

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder au nivelage des chemins prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Castonguay et résolu de faire des demandes de prix dans le but d'effectuer ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-38

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXPÉRIENCE VOISINS SOLIDAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire organiser une soirée de reconnaissance pour souligner l'apport des bénévoles des organismes du milieu.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière « expérience voisins solidaires » auprès de la MRC de la Matanie et d'autoriser la Directrice générale greffière/trésorière, madame Jessica Bouchard à signer tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-39

FRAIS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire des investissements autonomes de 103 490.00\$ pour avoir droit à une subvention de 605 482.00\$ du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE les investissements doivent faire partis de la liste des travaux admissibles au seuil fournit par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les factures de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 25 201.77\$ plus les taxes applicables pour la mise à jour du plan d'intervention à même le surplus de la municipalité pour commencer les investissements pour le seuil de la TECQ 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-40

NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM datée du 27 mars 2025 et adressée au Premier ministre du Québec, M. François Legault, concernant la non-reconduction du financement du programme Réno-Région dans le budget 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le programme Réno-Région a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de ce programme est confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) et est disponible pour les municipalités de moins de 15 000 habitant(e)s ainsi que pour les citoyen(ne)s qui ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2022, ce sont 47,3 M\$ qui ont été investis dans des toitures qui coulent, des fenêtres en très mauvais état ou autre déficiences majeure, dans 2 449 projets d'intervention avec une subvention moyenne de 19 309 \$;

CONSIDÉRANT QU'au cours des deux dernières années, ce sont 440 000 \$ qui ont bénéficié à 32 ménages à faibles ou à modestes revenus dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de maintenir des personnes dans leur logement, dans des milieux où l'offre de logements abordables ou subventionnés est limitée;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une offre en logements privés est essentielle dans un contexte national de pénurie de logements, laquelle est particulièrement sévère dans l'agglomération de recensement de Matane où le taux d'inoccupation était de 0,5 % en octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la FQM évalue, à plus de mille, le nombre de ménages vulnérables inscrits sur les listes d'attente des municipalités responsables du programme Réno-Région, dont 13 ménages en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, si rien n'est fait, à partir du 1^{er} avril 2025, les ménages vulnérables seront sans appui financier pour faire face à des travaux majeurs à leur logement dans contexte inflationniste;

CONSIDÉRANT QUE la suspension du programme en mars 2025 a également un impact sur les budgets municipaux 2025, lesquels ont été adoptés à l'automne précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité :

DE demander au gouvernement du Québec de remettre en place, au cours de la présente année, le financement du programme Réno-Région;

D'appuyer les démarches de la FQM auprès du Premier ministre du Québec;

DE transmettre la présente résolution au Premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Matane–Matapédia et au président de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-41

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE-AUTORISATION SIGNATURE ADDENDA

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié à ICARIUM Groupe Conseil des mandats relatifs à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la réalisation d'une étude d'optimisation des deux services de son territoire, soit le service de sécurité incendie (SSI) de la ville de Matane et le service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2024, l'entreprise susmentionnée a déposé ses recommandations à la MRC lesquelles ont été partagées à l'ensemble des élus municipaux en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ICARIUM Groupe Conseil recommande à la MRC de La Matanie de déclarer sa compétence, de la manière prévue à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), en matière de sécurité incendie pour l'ensemble des municipalités rurales de son territoire et convenir d'une entente intermunicipale à long terme avec la ville de Matane en application des articles 569 et suivants dudit Code;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités locales ont donné un accord de principe, à l'hiver 2025, pour la poursuite des travaux d'optimisation sur la base de la recommandation susmentionnée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale relative l'organisation du Service régional de sécurité incendie afin de prévoir des modalités financières et administratives advenant sa résiliation en raison de la déclaration de compétence de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adelme ont pris connaissance du projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse, Josée Marquis, et la directrice générale et greffière-trésorière, Jessica Bouchard, à signer *l'Entente intermunicipale du 19 mars 2025 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011, le 30 septembre 2020, le 1^{er} mars 2023 et le 15 mai 2024* pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelme;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie pour signature ainsi qu'à l'ensemble des municipalités participantes du SRSI pour information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-42

SRSI – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adelme ont pris connaissance du rapport annuel d'activités préparé par ICARIUM, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme est en accord avec les actions figurant au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme adopte le rapport annuel d'activités pour l'année 2024 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais;

D'autoriser la transmission, par la MRC de La Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-43

VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Nordikeau pour la vérification du système demeure à l'eau usée comportait des clauses qui ne nous convenait pas et que leur tarif était plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mélanie Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser les services d'Automation D'Amours au montant de 912.00 \$ plus les taxes applicables pour la vérification du débitmètre d'eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-44

MANDAT AUX CONSEILLERS RAPHAEL HELGERSON-GENDRON ET MARIE-FRANCE BÉRUBÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ

CONSIDÉRANT QUE la population nous demande d'installer un défibrillateur dans le bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes situé à 15 minutes de l'hôpital;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aucun défibrillateur externe automatisé sur le territoire de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater les conseillers Raphaël Helgerson-Gendron et Marie-France Bérubé de faire des demandes de prix et de chercher du financement pour l'implantation d'un défibrillateur externe automatisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2025-45
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 7 avril 2025, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h16.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse